

2.2 Taux de marge

Dans le partage de la **valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF), le **taux de marge** rend compte de ce qui reste à disposition des entreprises – l'excédent brut d'exploitation (EBE) –, notamment pour rémunérer le capital et investir, une fois déduites les rémunérations salariales. En 2018, le taux de marge est de 25,7 % sur l'ensemble des **entreprises** des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Selon les secteurs, il varie entre 18,4 % et 32,6 %, sauf dans les activités immobilières où il est notablement plus élevé (64,2 %) (*figure 1*).

Un taux de marge élevé résulte en général de la mise en œuvre d'un capital d'exploitation important ; il n'implique pas nécessairement une **rentabilité économique** forte (l'EBE devant alors être rapporté à ce capital d'exploitation), mais il peut permettre de financer les investissements. Ainsi, l'industrie, avec un taux de marge de 28,2 % et un **taux d'investissement** de 19,3 %, a une rentabilité économique de seulement 6,1 %. *Contrairement*, la construction, avec un taux de marge et un taux d'investissement relativement faibles (respectivement 19,1 % et 9,9 %), a pourtant une rentabilité économique plus forte que la moyenne (11,2 % contre 7,2 %).

L'écart entre le taux de marge total et celui des entreprises employeuses est maximal dans les activités immobilières (8,3 points) en raison de la présence de nombreuses sociétés civiles immobilières sans salarié. Cet écart est également marqué dans les services aux particuliers (3,9 points), les services aux entreprises (3,0 points) et la construction (2,2 points), secteurs regroupant beaucoup de très petites unités légales. En effet, le taux de marge des entreprises sans salarié atteint fréquemment 100 %. L'entrepreneur individuel, bien qu'il puisse comptabiliser une partie de ses revenus ou de ses cotisations sociales obligatoires en charges de personnel, se rémunère le plus souvent sur le résultat

de son entreprise sans retenir de charges de personnel (*figure 2*).

En 2018, tous secteurs confondus, le taux de marge des entreprises employeuses recule légèrement (- 0,8 point). La croissance de la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (+ 2,5 %) a été moins soutenue que la hausse des frais de personnel (+ 3,5 %). La masse salariale et les cotisations sociales ont crû quasiment au même rythme (+ 3,6 % et + 3,4 %). Le taux du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE) est passé de 7 % à 6 % en 2018. Étant donné que la créance de CICE peut être comptabilisée par les entreprises en moindre charge de personnel, la baisse du taux de CICE au titre des salaires versés en 2018 contribue mécaniquement à diminuer l'EBE et donc le taux de marge des entreprises. À l'exception de la construction et de l'information-communication, le taux de marge recule dans l'ensemble des secteurs. Les reculs les plus marqués ont lieu dans les transports (- 2,5 points), l'hébergement-restauration (- 1,3 point), l'immobilier (- 1,3 point) et les services aux particuliers (- 1,2 point) : dans les transports, la valeur ajoutée a reculé (- 1,2 %), tandis que les frais de personnel ont progressé (+ 2,1 %) et dans les trois autres secteurs les frais de personnel ont crû nettement plus vite que la valeur ajoutée.

En 2018, la **médiane** du taux de marge des entreprises employeuses recule quelle que soit la taille de l'entreprise. Le recul le plus marqué concerne les **grandes entreprises** (GE) (- 2,4 points) (*figure 3*). Selon les secteurs, la médiane des taux de marge est comprise entre 14,5 % et 21,9 %. Leur dispersion est assez homogène selon les secteurs d'activité : l'écart entre les 25 % d'entreprises ayant le taux de marge le plus faible (1^{er} **quartile**) et les 25 % ayant le taux de marge le plus élevé (3^e quartile) se situe entre 29 et 37 points sauf dans les activités immobilières, où il atteint 49 points (*figure 4*). ■

Définitions

La **valeur ajoutée** (VA) est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires, elle est calculée hors taxes. La **valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF) est égale à la valeur ajoutée de laquelle on déduit les impôts sur la production (comme la contribution économique territoriale) et à laquelle on ajoute les subventions d'exploitation. Elle est aussi égale à la somme des rémunérations salariales et de l'excédent brut d'exploitation.

Taux de marge, entreprise, rentabilité économique, taux d'investissement, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), **grandes entreprises** (GE), **médiane, quartiles** : voir *annexe Glossaire*.

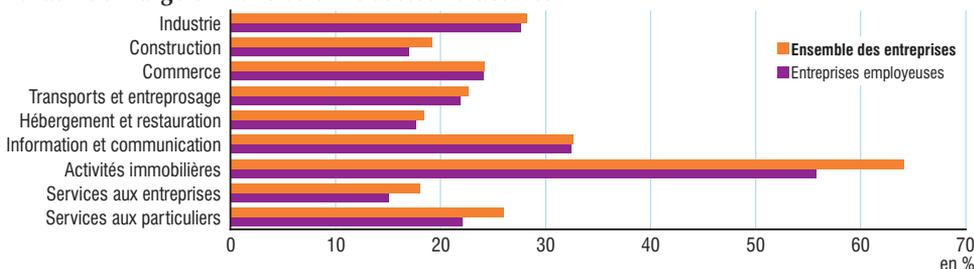
1. Taux de marge en 2018

en milliards d'euros

	Valeur ajoutée aux coûts des facteurs a	Charges de personnel b	Excédent brut d'exploitation c = a - b	Taux de marge (en %) c / a
Industrie	287,2	206,3	80,9	28,2
<i>dont industrie manufacturière</i>	238,5	179,8	58,7	24,6
Construction	95,6	77,3	18,3	19,1
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	187,4	142,0	45,4	24,2
Transports et entreposage	84,3	65,2	19,1	22,7
Hébergement et restauration	42,3	34,5	7,8	18,4
Information et communication	91,1	61,4	29,7	32,6
Activités immobilières	38,0	13,7	24,4	64,2
Autres services principalement marchands	190,4	154,4	36,0	18,9
Ensemble	1 016,3	754,8	261,5	25,7

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.
Source : Insee, É sane.

2. Taux de marge en 2018 selon le secteur d'activité



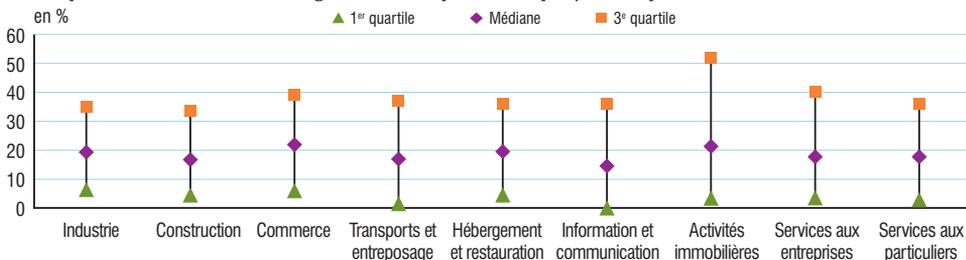
Champ : France, entreprises (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.
Source : Insee, É sane (données individuelles).

3. Dispersion du taux de marge des entreprises employeuses en 2017 et 2018 selon leur taille



Champ : France, entreprises employeuses (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, ayant déclaré une valeur ajoutée aux coûts des facteurs strictement positive.
Source : Insee, É sane (données individuelles).

4. Dispersion du taux de marge des entreprises employeuses par secteur en 2018



Champ : France, entreprises employeuses (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, ayant déclaré une valeur ajoutée aux coûts des facteurs strictement positive.
Source : Insee, É sane (données individuelles).